

N° DEL 2020.06.03/050

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUIN 2020



Thème: INSTITUTION ET VIE POLITIQUE 2

Objet: Avis du conseil municipal sur le maintien de madame Francine DAERDEN, adjointe au maire dans ses fonctions.

Convocation:

Date: 28/05//2020

Affichage: 28/05/2020

Nombre de membres du conseil municipal

En exercice: 33

Présents: 25

Nombre de suffrages

exprimés: 21

Le **mercredi 3 juin 2020** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

Étaient Présents:

GUÉRIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARTINEZ Gilles, MARCHELLO Marie, DJEFFAL Mohamed, GAILLARD Éliane, PROREL Alain, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, RASTELLO Anne, HOLLARD Rémi, GRYZKA Romain, VALDENAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Émilie, DAZIN Florian.

Étaient représentés :

PETELET Renée donne pouvoir à GUÉRIN Nicole; KHALIFA Daphné donne pouvoir à FROMM Gérard; BRUNET Pascale donne pouvoir à RAVEL Fanny; FERRAINA Marie-Hélène donne pouvoir à MARCHELLO Marie;

ROMAIN Manuel donne pouvoir à DJEFFAL Mohamed ;

Absents excusés:

GUIGLI Catherine, PETELET Renée, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, FERRAINA Marie-Hélène, ROMAIN Manuel, PEYTHIEU Éric.

Secrétaire de séance : DJEFFAL Mohamed

Rapporteur : FROMM Gérard

Vu l'élection de Madame Francine DAERDEN au poste de 3ème adjointe le 4 avril 2014;

Vu l'arrêté n°14-2014 du 14 avril 2014 portant délégation de fonction et de signature à Madame Francine DAERDEN, 3^{ème} adjointe au Maire, en charge de la «Transition énergétique et Mobilité»;

Vu l'arrêté n°AG 2020.04.08/025 du 8 avril 2020, portant retrait de délégation de signature à Madame Francine DAERDEN, 3ème adjointe au Maire;

Vu l'arrêté n°AG 2020.04.28/031 du 28 avril 2020, portant retrait de délégation de fonction à Madame Francine DAERDEN, 3ème adjointe au Maire;

Considérant que les dispositions de l'article L 2122-18 du Code général des collectivités territoriales précisent que « lorsque le Maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien ou non de celui-ci dans ses fonctions »;

Considérant, que la délibération par laquelle le conseil municipal se prononce sur le maintien dans ses fonctions d'adjoint au Maire est adoptée selon les modalités générales, Art L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, à savoir le vote à scrutin public ;

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De ne pas maintenir Madame Francine DAERDEN dans ses fonctions d'adjointe au Maire;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller municipal délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Mesdames POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, MARCHELLO Marie [pouvoir de Madame FERRAINA Marie-Hélène], VALDENAIRE Catherine, MUHLACH Catherine et Messieurs CIUPPA Marcel, HOLLARD Rémi, MONIER Bruno ne prennent pas part au vote.

POUR: 20 CONTRE: 0

ABSTENTION: 1 (RASTELLO Ann)

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE 2 DEL 2020.06.03/050

PUBLIÉ LE

0 9 JUIN 2020

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.